

Sport : l'Assemblée pose les règles du jeu



Allemagne

Initialement implanté à Bonn, le Bundestag s'est installé à Berlin à la suite de la réunification. Alors que la chambre haute, le Bundesrat, a pour vocation de donner une expression parlementaire aux Länder fédérés, le Bundestag reflète la société allemande dans sa diversité politique et sociologique. Cette mission est facilitée par un système électoral conjuguant scrutin uninominal et représentation proportionnelle, régime qui assure la prédominance des partis de gouvernement (SPD et CDU) tout en garantissant une représentation parlementaire significative aux forces politiques émergentes (Grünen et PDS).

669 membres

30,9% de femmes



Principales formations politiques

- > Parti social-démocrate (SPD) > 298
- > Union chrétienne-démocrate (CDU/CSU) > 245
- > Alliance 90 / Verts > 47
- > Parti libéral démocrate (FDP) > 44
- > Parti du socialisme démocratique (PDS) > 35

Président :
M Wolfgang Thierse

www.bundestag.de

L'ENTHOUSIASME SOULÉVÉ PAR LES EXPLOITS DES ÉQUIPES DE FRANCE DE FOOTBALL EN 1998 ET DE RUGBY EN 1999 A MONTRÉ À QUEL POINT LE SPORT EST AUJOURD'HUI DANS NOTRE PAYS UN PUISSANT VECTEUR DE COHÉSION ET D'INTÉGRATION. REVERS DE LA MÉDAILLE, LA PRÉSENCE CROISSANTE DE L'ARGENT DANS LE SPORT A ENTRAÎNÉ DES DÉRIVES DONT LA RÉVÉLATION A PROFONDÉMENT CHOQUÉ L'OPINION PUBLIQUE. C'EST

POURQUOI L'ASSEMBLÉE A ÉTUDIÉ EN 1999 LE PHÉNOMÈNE SPORTIF CONTEMPORAIN AFIN DE MIEUX GARANTIR LE RESPECT DES PRINCIPES ÉTHIQUES FONDAMENTAUX.



A l'issue de la Coupe du monde de rugby, les finalistes du XV de France ont été reçus à l'Assemblée

> Aider les clubs, protéger les jeunes

Les bonnes performances des équipes nationales sont en large partie dues à la qualité du système français de formation des jeunes athlètes. Or, cet effort de fond est aujourd'hui remis en cause par la concurrence de quelques clubs étrangers. Tirant parti de législations fiscales avantageuses et de zones d'ombre juridique, ces clubs attirent aujourd'hui dans leurs rangs un nombre croissant de très jeunes sportifs français au détriment de leurs clubs formateurs.

C'est pour endiguer ce phénomène que l'Assemblée a tenu à inscrire à son ordre du jour une proposition de loi déposée par l'un de ses membres, M. Jean-Marc Ayrault. L'objectif du texte est double. D'abord moderniser un cadre juridique hérité de l'époque du sport amateur, afin que les clubs professionnels français trouvent des sources nouvelles de financement. Ainsi le texte prévoit-il la possibilité pour les clubs de se constituer en "société sportives commerciales". Dans le même but, les clubs professionnels pourraient être explicitement autorisés à recevoir une aide financière sans contrepartie de la part des collectivités locales.

Second objectif : protéger les jeunes qui choisissent le sport professionnel. C'est pourquoi **l'article 6 de la proposition de loi interdit les transactions commerciales portant sur les activités sportives d'un mineur.** Cette disposition devrait donner un coup d'arrêt au départ des éléments les plus prometteurs vers des clubs étrangers.



Eunice Barber et Driss Maazouzi reçus à l'Assemblée

> Le dopage hors-jeu

Le projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs a permis à la représentation nationale de mesurer l'ampleur prise aujourd'hui par le dopage. Au fil des débats, il est clairement apparu que celui-ci n'affectait pas seulement le sport professionnel mais l'ensemble du monde sportif, tous niveaux et toutes disciplines confondus.

L'Assemblée a jugé indispensable d'accompagner le vote de la loi du 23 mars 1999 d'un rapport d'information (n°1499), confié à M. Alain Neri. **Décrivant le nouveau dispositif législatif en 20 questions-réponses, afin de le rendre accessible à tous, le rapport comprend trois parties ; un contrôle plus étendu, des sanctions plus précises et un organisme nouveau : le conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD).**

Y sont détaillées les mesures visant à l'éradication de ce phénomène : extension de la prohibition au monde amateur, nouveau barème de sanctions pour les sportifs et les pourvoyeurs, rôle et missions du CPLD... Une mission d'information et de pédagogie indispensable pour que le sport reste en France fidèle à l'idéal que lui avait fixé Pierre de Coubertin : être pour tous un symbole de loyauté et de santé.



Assemblée nationale, l'esprit d'équipe

L'Assemblée nationale entretient avec la pratique sportive des liens forts et anciens. De nombreux parlementaires ont ainsi, avant de siéger au Palais Bourbon, connu la notoriété sportive au plus haut niveau : Alain Calmat et Guy Drut sont, bien sûr, parmi les plus célèbres d'entre eux, mais il faut également citer le nom du Président Chaban-Delmas, tennisman de niveau national et plusieurs fois international de rugby.



Cette tradition se perpétue aujourd'hui. Dernier exemple en date : la participation du "XV de France du Parlement" à la Coupe du monde parlementaire de rugby, qui s'est déroulée cet automne en Angleterre parallèlement à la Coupe du monde professionnelle.